



**Arrêté n° (F)26-06**

fixant la composition de la commission de  
recrutement sans concours d'agent d'exploitation des  
travaux publics de l'état au titre de l'année 2026

**La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, Préfète du département de la Gironde, Préfète  
coordonnatrice des itinéraires routiers,**

VU le code général de la fonction publique, Partie Législative, Livre III : Recrutement ;

VU le décret n° 2023-1410 du 30 décembre 2023 portant statut particulier du corps des personnels  
d'exploitation des travaux publics de l'Etat ;

VU le décret n°2018-1148 du 14 décembre 2018, modifiant le décret n° 91-393 portant dispositions  
statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État ;

VU le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de  
catégorie C de la fonction publique de l'Etat modifié ;

VU le décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013 autorisant le ministre chargé du développement  
durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son  
autorité modifié ;

VU l'arrêté du 20 novembre 2023 du ministre de la transition écologique, nommant M. Philippe  
FAUCHET, ICPEF, directeur départemental des routes centre-Ouest par intérim à compter du 1er  
décembre 2023 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 18 mai 2026 portant délégation de signature en matière  
d'administration générale à M. Philippe FAUCHET, en qualité de directeur départemental des routes  
Centre-Ouest ;

Sur proposition du Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Ouest,

## Arrête

**ARTICLE 1** : La composition de la commission de recrutement sans concours d'agent d'exploitation des travaux publics de L'État organisé au titre de l'année 2026 (site de Bourges), spécialités « Branche Routes Nationales et Bases Aériennes », est fixée comme suit :

- M. BOURCART Clément – Secrétaire Général – DIR Centre-Ouest.
  - Président de la commission.
- M. CLOPEAU Sébastien – Adjoint au chef de district Poitiers – DIR Centre-Ouest.
  - Membre de la commission
- M. JOBIN Cédric – Chef du centre d'entretien et d'intervention de Bourges - DIR Centre-Ouest.
  - Membre de la commission

**ARTICLE 2** : La commission s'adjoit de notateurs pour le test pratique.

**ARTICLE 3** : Le secrétaire général de la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Limoges, le 09 JUIN 2026

Pour la Préfète et par délégation,

**Le Directeur Interdépartemental  
des Routes Centre-Ouest**

**Philippe FAUCHET**